



Allocution

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

GREFFIER

Arusha et La Haye, le 2 octobre 2015

Conseil international des archives Conférence annuelle 2015 Discours de clôture Reykjavik, le 29 septembre 2015

Les archivistes ont quitté les coulisses pour occuper le devant de la scène

À la mémoire de Tony Newton

**M. John Hocking,
Sous-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-
Yougoslavie
et du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux
internationaux**

Bonjour à tous,

Je ne suis pas archiviste, je suis juriste. Je ne gère pas des informations, mais plutôt des tribunaux pénaux internationaux. Et oui, Tom Adami, je peine lorsque mes archivistes me rappellent les exigences du système d'archivage numérique fiable et certifié pour les deux pétaoctets d'archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie des Nations Unies (le « TPIR » et le « TPIY », respectivement).

Je suis malgré tout profondément honoré d'être ici, au cœur de cette communauté dynamique de professionnels dévoués, venant de près de cent pays différents. Je suis tout particulièrement ravi de me trouver ici parce que j'ai contribué à une transformation exceptionnelle du monde des archives, que j'aimerais partager avec vous aujourd'hui.

En moins d'une décennie, dans ma spécialité, la gestion des archives est passée de « mal nécessaire » à « mission capitale ». Les archives ne sont plus perçues comme un drainage malvenu de ressources opéré dans le cadre de projets incompréhensibles pour tous sauf pour les archivistes. Aujourd'hui, elles sont reconnues à juste titre comme un atout fondamental pour le succès de l'Organisation. Au sein des Tribunaux pénaux internationaux, les archivistes ont quitté les coulisses pour occuper le devant de la scène.

Et à partir de là, un cercle vertueux s'est mis en place. Grâce au soutien qu'ils ont obtenu dans cette nouvelle position, les archivistes ont commencé à recevoir des financements pour des projets de numérisation complexes, ils ont attiré l'attention d'experts en communication qui leur ont prodigué des conseils pour rendre les archives plus accessibles, et ils ont également gagné le soutien des juristes pour renforcer la confidentialité et la sécurité des informations. Par effet de ricochet, le Tribunal, qui a pour mandat de rendre justice et de promouvoir la réconciliation dans les communautés déchirées par la guerre, a bénéficié de cet élan d'énergie et de cette croissance florissante des activités liées aux archives. Les travaux des archivistes et ceux des Tribunaux se renforcent mutuellement.

Ces derniers jours, j'ai eu vent des difficultés que beaucoup d'entre vous rencontrent pour financer et gérer vos travaux ou même tout simplement pour faire entendre votre voix, la voix des archivistes. J'espère que partager l'histoire des archivistes des Tribunaux passés de l'ombre à la lumière vous aidera à rejoindre le devant de la scène et à entrer dans ce cercle vertueux.

Il a suffi d'une personne pour m'intégrer dans ce cercle. Beaucoup d'entre vous l'ont probablement connu. Un compatriote australien, un archiviste d'envergure mondiale, un visionnaire pragmatique.

Il était guidé par la conviction que les archives peuvent résolument contribuer au bien-être de la société, même si cette ressource était très peu exploitée. Fort de dizaines d'années d'expérience, il était à l'origine de travaux innovants qui ont fait des Archives nationales australiennes des pionnières en matière d'archives à l'échelle internationale. La chaleur de son sourire et la franchise de son regard faisaient sa force. Tony Newton était comme cela.



Grâce à sa vision, à son savoir-faire et à son amabilité, il est parvenu à ouvrir les portes closes de nombreux fonctionnaires du TPIY, y compris la mienne. Tony Newton nous a permis de prendre conscience que les archives ne concernaient pas que le passé, mais qu'elles étaient également le présent et l'avenir.

Le message de Tony était aussi clair et percutant qu'il passait inaperçu, comme dans l'expérience du gorille invisible qui traverse la pièce sans que personne ne s'en aperçoive. Pour voir une chose, même évidente, il faut la regarder. Grâce à Tony, nous l'avons fait. Il nous a ouvert les yeux.

Revenons en arrière, en 2007, avant que Tony ne rejoigne le TPIY. À l'époque, nous ne disposions pas de section des archives, et encore moins de stratégie en la matière. Certaines des fonctions liées aux archives étaient assumées par les greffiers d'audience ou le personnel des services informatiques. La Section des archives et de la gestion des dossiers de l'ONU (l'« ARMS »), à New York, à la tête de laquelle se trouvait Bridget Sisk, toujours source d'inspiration, a fait tout son possible pour nous mettre sur la bonne voie, mais nous n'avions pas la capacité technique de changer de cap. Puis Tony est arrivé.

Grâce au soutien indéfectible des archivistes de New York, Tony a lancé une vaste campagne de sensibilisation au rôle des archives dans l'ensemble du Tribunal. Grâce à cette campagne, les instances dirigeantes ont commencé à soutenir le projet et des ressources y ont été affectées. Dans le même temps, une campagne similaire a été menée dans notre institution sœur, le TPIR, à Arusha en Tanzanie.

Cependant, la question des archives n'est devenue de plus en plus prégnante qu'à la perspective de l'achèvement des travaux du TPIR et du TPIY.

Des questions très concrètes ont commencé à être posées : Que faire des archives des Tribunaux ? Où les entreposer lorsque les Tribunaux fermeront ? Combien coûtera leur conservation ?

Des groupes de travail ont été mis en place, des experts ont été consultés et des études ont été rédigées pour répondre à ces questions. Je tiens à souligner que certains de ces experts sont aujourd'hui parmi nous. Les différentes possibilités dégagées au cours de cet exercice ont donné lieu à un rapport présenté en 2009 au Conseil de sécurité par le Secrétaire général de l'ONU. Dans ce rapport, les Tribunaux étaient invités à élaborer, pour la première fois, une stratégie en matière d'archives.

Les Tribunaux ont dû mettre en œuvre des politiques de sélection de dossiers afin de déterminer quels documents devaient être conservés en permanence ; ils ont dû préparer tous les documents sur papier et tous les documents numérisés devant être transférés vers les systèmes d'archivage de l'institution qui leur succéderait ; et ils ont également dû arrêter des régimes gouvernant la gestion des dossiers judiciaires qui garantiraient le plus large accès possible aux documents judiciaires publics et la meilleure protection qui soit pour les informations confidentielles.

Il ne nous a pas fallu longtemps pour nous rendre compte que ce ne serait pas chose facile. Très vite, il nous est apparu évident que s'atteler à la préparation des archives après une quinzaine d'années d'activités était beaucoup plus coûteux et plus laborieux que si nous l'avions fait dès le début. À titre d'exemple, nous pouvons citer la numérisation à grande échelle de tous les enregistrements audiovisuels de nos audiences, soit les dépositions de 10 000 témoins, ce qui représente au bas mot 72 000 heures d'enregistrement. Le TPIR était à l'avant-garde du recours à la numérisation comme stratégie de conservation des enregistrements audiovisuels, à une époque où il s'agissait encore d'une technique relativement nouvelle qui n'existait en pratique que depuis quelques années. Interrogez à ce sujet Martha Hunt, l'archiviste audiovisuelle qui a mené ce projet pendant six ans. Elle vous énumèrera avec fierté les défis qui ont été relevés : l'autorisation de robots inconnus des douaniers, les infrastructures limitées des Tribunaux pénaux internationaux et l'indisponibilité de pièces de rechange

essentielles. Cette numérisation constitue à ce jour l'un des projets de conservation d'enregistrements audiovisuels les plus importants et les plus complexes sur le plan technique jamais réalisés en Afrique, où certaines initiatives tout aussi impressionnantes ont vu le jour ces dernières années.

Tandis que les Tribunaux continuaient à clôturer les affaires portées devant eux, leurs archivistes continuaient sur leur lancée malgré les ressources limitées, les contraintes techniques et des systèmes de gestion incomplets. Ils ont transformé les défis qu'ils avaient relevés en leviers de sensibilisation auprès de leurs collègues et de leurs supérieurs. Leur excellent travail a dépassé les frontières d'Arusha et de La Haye, et a été reconnu à New York où, avec l'aide de la Section des archives et de la gestion des dossiers de l'ONU, les archives ont, lentement mais sûrement, acquis le statut de fonction essentielle des Tribunaux.

C'est la résolution 1966 de décembre 2010 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui a ancré cette reconnaissance, la résolution historique par laquelle a été créé le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « Mécanisme »), une petite entité efficace chargée de poursuivre les fonctions essentielles qui doivent être maintenues après la fermeture des Tribunaux pénaux internationaux. Parmi d'autres fonctions de même importance se trouvait la gestion des archives des Tribunaux.

Depuis lors, la gestion des archives constitue l'une des fonctions essentielles de l'Organisation, tout comme la traque des derniers fugitifs mis en cause dans le cadre du génocide commis au Rwanda, les procédures en appel engagées à l'encontre des cerveaux présumés d'atrocités commises au Rwanda et dans les Balkans, ou encore le contrôle de l'exécution des peines d'emprisonnement prononcées par les juges des Tribunaux. Les archives sont sorties des coulisses et occupent désormais le devant de la scène. L'archiviste en chef du Mécanisme, Elizabeth Emmerson, a voix au chapitre.

Ce changement au niveau de la gestion a amené un autre changement tout aussi nécessaire, une évolution de la culture de bureau. On dit souvent aux usagers du métro : « La sécurité, ça commence par vous » ; de la même manière, le mot d'ordre pour les fonctionnaires doit être : « Les archives, ça commence par vous. » Les archivistes ne peuvent accomplir leurs tâches sans le soutien de l'ensemble des collègues pour lesquels ils travaillent. Tous les chefs de sections du Mécanisme sont désormais soumis à une évaluation en la matière et sont

responsables de la gestion des dossiers de leurs sections respectives. Si vous vous promenez dans les couloirs du Mécanisme à Arusha ou à La Haye, vous entendrez autant les responsables de la gestion des bâtiments que les juristes parler tout naturellement de « salle des archives », « évaluation et traitement » ou « continuum ». Le jargon des archives qu'il y a dix ans à peine, seule une poignée de membres du personnel utilisait fait aujourd'hui partie du langage courant dans notre travail quotidien.

Pour témoigner de cet engagement dans la gestion des archives, mais aussi plus généralement dans ce domaine, cette année, à l'occasion de la Journée internationale des Archives, j'ai approuvé la Déclaration universelle sur les archives au nom du Mécanisme, faisant de celui-ci la première institution de l'Organisation des Nations Unies dont la direction souscrit à cette déclaration. Et plus encore, nous avons également traduit cette déclaration en kinyarwanda.

Mais les Tribunaux ont-ils été particulièrement chanceux ? Ce cercle vertueux est-il simplement né d'un heureux concours de circonstances, favorisé par la nature des travaux des Tribunaux et la prescience d'archivistes exceptionnels ? Je ne suis pas de cet avis. Je suis en réalité convaincu qu'il ne s'agit là que d'un exemple, comme il en est de nombreux de par le monde, ou d'un modèle pour de nombreuses autres institutions prêtes à s'engager sur cette voie.

Pour que les archives aient plus de poids au sein de nos institutions, nous pourrions tirer de précieux enseignements de ce qui se passe dans les domaines du droit des affaires et des droits de l'homme, comme l'a rappelé Lisa Ott dans sa présentation d'information. De plus en plus de firmes, tant des multinationales que des petites entreprises, cherchent à respecter les droits de l'homme dans leurs activités, selon un cadre politique défini sur le plan international. Bien qu'encore embryonnaire, cette avancée extraordinaire est le résultat d'un processus stratégique mené par John Ruggie, professeur à Harvard et ancien Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés et entreprises.

Évoquant ce cheminement de plusieurs années, j'aimerais vous parler d'un moment particulier, un moment dont je dirais qu'il a été d'une évidence désarmante mais qu'il a surtout constitué une prise de conscience irréversible. En

montrant le coût direct en dollars des violations des droits de l'homme (celui, par exemple, d'une contestation de mineurs ayant occasionné une perte en termes d'heures de travail et de revenu), John Ruggie a exercé une action déterminante sur les chefs d'entreprise. Décrivant les risques juridiques potentiels que pourraient générer ces contestations, il a influencé les juristes d'entreprise. John Ruggie a ainsi apporté la preuve irréfutable que le respect des droits de l'homme était essentiel à la bonne marche des affaires. Lorsque les chefs d'entreprise ont compris que le respect des droits de l'homme allait de pair avec leurs activités lucratives, les droits de l'homme sont passés de l'ombre à la lumière.

Cette réalisation, cette prise de conscience, les archivistes devraient s'efforcer de les obtenir.

C'est précisément ce qu'ont fait, au Mécanisme, comme dans les Tribunaux auparavant, des archivistes comme Tony Newton et ses successeurs. Ils nous ont montré, à nous les gestionnaires, que sans systèmes permettant de garantir la sécurité des informations confidentielles, les Tribunaux ne seraient pas en mesure de protéger la vie des témoins dont l'intervention a été déterminante pour que justice soit rendue. Les archivistes nous ont montré que, sans archives consultables, nous ne pourrions pas soutenir les travaux des nombreuses juridictions de par le monde qui œuvrent dans le prolongement des Tribunaux de l'Organisation des Nations Unies pour combattre l'impunité. Les archivistes nous ont montré que rendre nos dossiers accessibles pouvait apporter un certain réconfort aux victimes et envoyer un message clair aux accusés en fuite ou aux futurs auteurs de crimes. En fin de compte, les archivistes nous ont apporté la preuve incontestable que les archives sont indissociables de nos activités, qu'elles constituent une mission capitale.

Il n'existe pas de solution universelle pour permettre aux archivistes — qui luttent pour obtenir des financements, pour être soutenus ou tout simplement reconnus — d'occuper la place qu'ils méritent sur le devant de la scène. Il leur faudra montrer, comme l'a fait John Ruggie pour les droits de l'homme ou Tony Newton pour les Tribunaux, pourquoi et comment les archives concernent, servent, et finalement, renforcent l'essence même de nos institutions. La clé pour occuper le devant de la scène réside dans cette interdépendance unique et étonnamment bien trop souvent invisible entre les archives que vous conservez et la fonction première du service dans lequel vous travaillez. Des conférences

favorisant la réflexion, comme celle-ci, l'énergie communicative qu'elles génèrent et les liens durables qu'elles permettent d'établir vous permettront sans aucun doute de révéler cette interdépendance qui vous aidera à pousser les portes des décideurs. Alors, le cercle vertueux des intérêts mutuels entre les archives et votre organisation sera enclenché.

Ce cercle vertueux est enclenché au Mécanisme.

Je suis fier que la Section des archives et des dossiers du Mécanisme, appelée MARS, soit l'une des plus grandes sections d'archives de l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, MARS ne signifie pas que nos archivistes viennent d'une autre planète, même si l'on sait maintenant qu'on y trouve de l'eau... mais je dois reconnaître qu'ils sont sidérants.

Ils gèrent, conformément aux normes internationales les plus rigoureuses en la matière, la moitié des archives produites par les Tribunaux en plus de vingt ans d'activité. La majorité de nos archives sont des documents papier et audiovisuels, mais nous conservons également des photographies, des cartes en grand format, et des objets rassemblés pendant les enquêtes après la fin des actes de violence : des vêtements retrouvés sur des corps exhumés de fosses communes ou des armes utilisées pendant les violences généralisées. Mais laissons parler les images.

[Vidéo](#)

Nos archives racontent l'histoire de l'ère pionnière de la justice pénale internationale moderne, dans laquelle les auteurs d'atrocités, même ceux que l'on considère intouchables ou au-dessus des lois, peuvent être traduits en justice et, s'ils sont déclarés coupables à l'issue d'un procès équitable, purgeront une peine. Nos archives sont aussi un outil d'avenir en ce qu'elles nous permettent de reconnaître les signes avant-coureurs de la commission d'atrocités et d'agir davantage pour empêcher que cela se produise.

Il est donc tout à fait logique que, maintenant que le problème de la conservation des documents papier ne se pose plus et que les travaux visant à obtenir un système d'archivage numérique certifié et digne de confiance sont bien avancés, le prochain défi à relever soit celui de l'accès aux archives.

Conformément à une circulaire du Secrétaire général, les Tribunaux sont tenus de permettre au public de consulter les documents judiciaires non confidentiels du Tribunal.

À cette fin, le Mécanisme élabore une interface publique de recherches plein texte, facile à utiliser, et qui deviendra le moyen d'accès le plus complet du public à la jurisprudence des Tribunaux.

L'année prochaine, vous pourrez consulter nos documents dans le tout premier, et l'unique, bâtiment de l'Organisation des Nations Unies conçu spécialement pour conserver des archives, et dont la construction est en cours à Arusha. C'est un privilège car, généralement, nous ne choisissons pas les bâtiments dans lesquels entreposer nos archives, comme nous l'a fait remarquer hier Johnathan Rhys-Lewis. Au cœur de l'Afrique de l'Est, les technologies modernes côtoieront les techniques de construction locales et les initiatives écologiques, afin de pouvoir conserver les archives du TPIR dans le respect des normes les plus rigoureuses en la matière. Je me réjouis d'accueillir, dans le cadre du volet de la Stratégie pour l'Afrique consacré à la sensibilisation, la conférence 2017 de la Section des organisations internationales au sein de l'ICA, qui se déroulera dans notre nouveau bâtiment à Arusha,.

En dépit de ces réalisations, une lourde tâche nous attend encore. En effet, nous relevons le défi d'expurger les seuls témoignages actuellement disponibles en kinyarwanda, soit 20 000 heures d'enregistrements audiovisuels du TPIR. Ces documents sont en grande partie inaccessibles au public, et il en sera ainsi pour la prochaine génération si nous ne trouvons pas le soutien nécessaire pour supprimer les informations confidentielles qu'ils contiennent. Il faut six heures pour expurger une heure d'audience retranscrite dans les trois langues du Tribunal. Comme d'autres intervenants l'ont fait au cours de ces deux derniers jours, je demande de l'aide à mon tour.

Tony Newton est décédé le 24 septembre 2013. Il n'a jamais occupé sa place au devant de la scène. Mais grâce à sa force de persuasion et à ses efforts passionnés pour nous faire prendre conscience de l'importance des archives au regard de notre fonction première, il a veillé à ce que ses successeurs occupent cette place. Et lorsque cela s'est produit, les archivistes et l'Organisation ont œuvré ensemble, au soutien de la fonction principale qu'ils partagent. Ne restez pas dans les coulisses. Sortez au grand jour et faites la différence, comme l'a dit aujourd'hui au

déjeuner David Fricker, le Président de l'ICA, à un groupe de nouveaux professionnels. Parfois, une seule personne, un seul archiviste suffit pour atteindre le devant de la scène.

Je vous remercie.